



CABINET- Bureau de la Communication Interministérielle

Nouméa, le lundi 23 mai 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LISTE LECTORALE SPECIALE POUR LA CONSULTATION AFFICHAGE DU 1<sup>ER</sup> JUIN

Les travaux de constitution de la liste électorale spéciale pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté (LESC) ont débuté le 2 mai 2016.

Les commissions administratives spéciales chargées de son établissement vont achever la première phase de leurs travaux le 31 mai 2016.

**Le 1<sup>er</sup> juin 2016, la liste des électeurs inscrits d'office sur la LESC sera affichée en mairie.**

**Cet affichage sera réalisé pendant une période de 5 jours, soit jusqu'au lundi 6 juin inclus.**

La liste des électeurs inscrits d'office comprend les électeurs inscrits sur la liste électorale générale établie en 2016 et répondant à l'une des conditions suivantes:

- électeurs admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998.
- électeurs ayant ou ayant eu le statut civil coutumier.
- électeurs nés en Nouvelle-Calédonie et inscrits sur la liste électorale provinciale.
- électeurs nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, inscrits d'office sur la liste électorale provinciale et dont l'un des parents a été admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998.

**Vous pouvez, dès le 1er juin, vérifier votre inscription sur la liste auprès de la mairie de votre lieu de domicile.**

**Si vous répondez aux conditions d'inscription d'office mais ne figurez pas sur la liste affichée le 1<sup>er</sup> juin 2016, vous pourrez présenter vos observations auprès des commissions administratives avant le 15 juin 2016, afin d'être inscrit sur la LESC dès cette année.**

Le dossier devra être déposé auprès de la mairie de votre lieu de domicile.

**Contact presse :**

Bureau de la Communication Interministérielle

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : laurence.esquedin@nouvelle-caledonie.gouv.fr